

Agenda social ministériel

Au sortir de la période d'état d'urgence sanitaire, l'agenda social, qui n'a pas pu se dérouler dans les conditions initialement prévues pour le 1^{er} semestre 2020, doit être recomposé, afin de tenir compte à la fois, des éléments tirés des semaines écoulées notamment en termes d'organisation du travail et de fonctionnement des services, et des perspectives découlant des missions et des différents chantiers liés aux réformes engagées.

Cette fiche a pour objet, dans ce cadre, de préciser les prochaines échéances qui pourraient être inscrites à l'agenda social jusqu'au début d'automne, et les modalités du dialogue social auquel il pourrait donner lieu.

Une première partie concernera les échanges liés aux mesures mises en place dans nos ministères dans la période de crise, et notamment en matière sanitaire, ainsi qu'aux conséquences de cette crise.

Une seconde partie traitera des travaux à reprendre découlant de chantiers interministériels qui ont un impact sur nos politiques ministérielles.

- **L'adaptation des services à la crise sanitaire.**

L'état d'urgence sanitaire a conduit les MEF à prendre très vite les mesures d'adaptation permettant à la fois de préserver la santé des agents et d'assurer la continuité des services. Dès le début de la crise, les plans de continuité d'activité ont été actualisés et diffusés ; des échanges avec la Secrétaire générale ont été organisés avec les organisations syndicales pour adapter les ministères aux conditions sanitaires dès le mois de février ; très vite ont suivi des audioconférences hebdomadaires présidées par les Ministres, associant les fédérations syndicales et les principales directions et services, pour suivre la mise en œuvre des mesures et l'évolution de la situation. Un premier **CHSCT d'administration centrale** s'est réuni dès le 7 avril. Parallèlement se tenaient les CHSCT locaux.

Un **CHSCT ministériel** a suivi, le 29 avril, et a donné lieu à un échange général sur le plan de reprise d'activité du ministère et sur la structure d'un guide méthodologique pour la réalisation des **plans de prévention des risques** qui sont élaborés par direction et localement. Ces plans de prévention seront annexés par voie d'avenant aux DUERP, qui seront ainsi actualisés pour tenir compte de la situation.

Un groupe de travail, le 6 mai, avec les élus du CHSCT ministériel, a abouti à la finalisation du guide.

Les CHSCT locaux se sont emparés parallèlement, à leur niveau, des plans de prévention.

Les **mesures de protection sanitaires** mises en place pour permettre, en particulier à partir de la fin du confinement le 11 mai, le retour progressif des agents dans le strict respect des règles de sécurité, ont été largement évoquées à l'occasion de chacune des audioconférences téléphoniques avec les Ministres, ainsi qu'aux différents CHSCT ; un point sera fait à chaque séance du CHSCT ministériel.

Un **CHSCT ministériel est proposé la semaine du 8 juin**, au moment où interviendra la seconde phase du dé-confinement, et une **autre séance avant la coupure estivale est prévue le 8 juillet**.

Le **télétravail** auquel ont recouru de nombreux agents, a permis d'assurer la continuité des missions les plus essentielles, et a limité l'engorgement des transports en commun. Un GT a permis, le 7 mai de tirer les premiers enseignements de la façon dont les services ont pu organiser le télétravail, et un GT complémentaire est proposé le 30 juin afin de poursuivre les échanges sur les perspectives possibles de

développement du télétravail, à partir notamment des réponses au questionnaire diffusé prochainement aux agents. Suite à ce deuxième GT, les perspectives de travaux sur le second semestre seront précisées.

Sur le plan de **l'action sociale**, l'administration, relayée par les différents opérateurs, a pris les mesures appropriées dans les différents domaines de la restauration, du logement, des colonies de vacances. Un **CNAS est proposé le 2 juillet** pour faire le point sur l'ensemble des activités de ces opérateurs et échanger sur les perspectives des prochains mois couvrant les mois d'été et donc, notamment, la problématique des colonies de vacances, qui dépend de décisions relevant du niveau interministériel. Sans attendre la réunion d'un CNAS formel, **une audioconférence est proposée la semaine du 25 mai** afin de dresser un bilan des actions d'accompagnement avec les opérateurs pendant le confinement, et depuis la sortie du confinement.

Un **CTM est proposé le 3 juillet** et aura notamment à son ordre du jour un échange général sur les mesures mises en œuvre à l'occasion de cette crise sanitaire pour permettre à nos ministères de continuer à remplir leurs missions au service de la Nation. Cette séance pourrait être proposée en mode présentiel avec toutes les conditions de sécurité sanitaire requises.

- **Les travaux mis entre parenthèses pendant la crise, et à relancer.**

Le GT **amiante**, initialement prévu le 28 avril, est proposé à la date du 23 juin, et permettra de poursuivre les travaux engagés. Préalablement, une audioconférence interviendra le 28 mai afin de préparer le marché prévu pour l'étude épidémiologique concernant le Tripode.

Par ailleurs, les travaux sur la **transformation de la Fonction publique**, suspendus pendant la crise, doivent être relancés, afin de pouvoir prendre les différents textes d'application dans les délais prévus par la loi.

Il faudra d'abord poursuivre les travaux engagés pour parvenir à préciser **les lignes directrices de gestion** en matière de promotion : un GT est proposé le 10 juin, et un second le 30 juin.

Par ailleurs, avait été inscrit à l'agenda un GT commun au CTM et au CHSCT M afin d'engager une réflexion sur les **conséquences de l'intégration des formations spécialisées en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des comités sociaux d'administration (CSA)**. Il est proposé de tenir ce GT en septembre, en lien avec le calendrier de la Fonction publique. Cette réflexion constitue un préalable à la concertation à conduire à partir de l'automne sur la **future cartographie des CSA**.

La concertation liée à la **cartographie des futures CAP**, dans la perspective des prochaines élections de décembre 2022, devra être prévue dans l'agenda du 2nd semestre 2020.

Il conviendra également de prévoir, en début d'automne, de nouveaux échanges sur les sujets liés à la politique suivie en matière de lutte contre le handicap, et aussi en matière de diversité, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.